

LE BADGE DE BOIS

Le badge de bois reconnaît la compétence d'un responsable à développer et faire vivre la proposition du scoutisme. Il est composé d'un lacet en cuir et de « tisons » ou « bûchettes ». C'est un signe de compétence, et non une décoration ou un insigne lié à une fonction.

Le badge de bois a été instauré par Baden-Powell à la demande de responsables scouts qui souhaitaient une reconnaissance de compétences liées à la formation. Cette tradition a été poursuivie depuis au sein de l'OMMS.

Depuis 1990, la gestion des badges de bois est confiée à la responsabilité de chaque association scout nationale qui fixe donc ses propres règles en référence au système d'origine.

Le badge de bois est remis accompagné d'un diplôme signé par le délégué général et le délégué national en responsable de la formation.

Pourquoi remettre le badge de bois ?

Le mouvement délègue des responsabilités importantes à ses cadres. Il est normal qu'il se donne les moyens d'entretenir leur motivation et de valoriser leur action. Le badge de bois est une marque de reconnaissance des compétences bien connue dans le mouvement et qui dispose d'une forte légitimité. Il peut donc être un outil précieux de management des ressources adultes du mouvement dans un territoire.

Cela suppose qu'il soit attribué largement à tous ceux qui correspondent aux critères d'attribution, les cheftaines et chefs d'unité notamment, mais également avec discernement : le badge de bois reconnaît des compétences qui se traduisent par une réussite effective dans la mission confiée (effectifs en hausse, qualité du scoutisme vécu, qualités humaines...)

A qui est attribué le badge de bois ?

✦ Le badge de bois **à deux bûchettes** reconnaît la compétence de « **cheftaine / chef d'unité** ». Pour y prétendre, il faut être adhérent, avoir les compétences demandées pour être accompagnateur d'adultes dans le scoutisme, chef d'unité ou de camp, s'être formé pour cela et avoir montré dans son action avec les jeunes la qualité du scoutisme mis en œuvre.

- Pour les **assistants et chefs d'unité** :

avoir suivi une formation de chef d'unité (stage 1 + stage 2 ou équivalent)

2 années complètes d'expérience réussie en animation d'unité pendant l'année et en camp.

- Pour les **accompagnateurs d'adultes** (D.T., RPP, ACOPEL, Responsable de groupe...) :

avoir suivi la formation liée à sa mission (séminaire de formation des Responsables de groupe, cham, séminaire de formation des Délégués territoriaux) 2 années complètes de mission dans le mouvement.



Reconnaissance des compétences par le mouvement

✦ Le badge de bois **à trois bûchettes** reconnaît la compétence de « **formateur adjoint** ». Pour y prétendre, il faut être adhérent, avoir des compétences de formateur et responsable de formation, avoir montré dans son action la qualité de la formation au scoutisme mise en œuvre.

- Avoir suivi un STAF. Avoir participé avec efficacité à l'animation de sessions de formation (stages, week-ends, séminaires), être en position de diriger des stages.

Pour ceux qui auraient un parcours atypique, le Délégué national responsable de la formation examine la demande en lien avec le Délégué Territorial.

✦ Le badge de bois **à quatre bûchettes** reconnaît la compétence de « **formateur** ». Son attribution est de la responsabilité de la direction générale du mouvement.

- Avoir suivi une formation de formateur international ou le STIF. Avoir exercé avec efficacité une responsabilité globale en matière de formation.

Comment demander le badge de bois ?

La demande d'attribution de badge de bois à deux ou trois bûchettes est faite par le Délégué Territorial (ou la personne à qui cette mission a été déléguée).

Pour cela compléter dûment le formulaire de demande de bûchettes. Y joindre l'historique et le parcours formation de l'adhérent (pages de la base de données des adhérents). Envoyer le tout au Service Formation des Scouts et Guides de France par courrier normal ou par mail (badgedebois@sgdf.fr)

L'INSIGNE AMGE

L'AMGE reconnaît elle aussi les compétences.

Certaines personnes portent un insigne type broche ou pin's, c'est l'insigne qui reconnaît les compétences de formateur de l'AMGE. Il indique aussi que le plan de formation des Scouts et Guides de France respecte bien les lignes directrices de l'AMGE en matière de formation.

Au sein des Scouts et Guides de France il est porté par les formateurs internationaux au même titre que le badge de bois à 4 bûchettes. Son attribution est de la responsabilité de la direction générale du mouvement.